

## Observatoire départemental de sécurité routière



DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

Ces données provisoires sont issues des remontées rapides des forces de l'ordre.

### DONNEES GENERALES

#### Bilan du mois de septembre 2016

Par rapport à septembre 2015, tous les indicateurs sont à la hausse.

Les valeurs mensuelles	Accidents corporels	Tués	Blessés	Blessés hospitalisés	Indice de gravité <sup>1</sup>
septembre 2016	17	5	22	12	29,4
septembre 2015	12	1	15	5	8,3
Variation 2016/2015	+ 5 ↑	+ 4 ↑	+ 7 ↑	+ 7 ↑	+ 21,1 ↑

#### Bilan des 9 premiers mois de l'année 2016

Sur les 3 premiers trimestres de l'année 2016, le nombre d'accidents, le nombre de tués et le nombre de blessés sont supérieurs à ceux de la même période de l'année précédente. Toutefois, le nombre de blessés hospitalisés est légèrement en baisse.

Les valeurs cumulées	Accidents corporels	Tués	Blessés	Blessés hospitalisés	Indice de gravité
2016	181	29	210	117	16
2015	163	20	203	120	12,3
Variation 2016/2015	+ 18 ↑	+ 9 ↑	+ 7 ↑	- 3 ↓	+ 3,8 ↑

1 L'indice de gravité correspond au nombre de tués pour 100 accidents corporels.

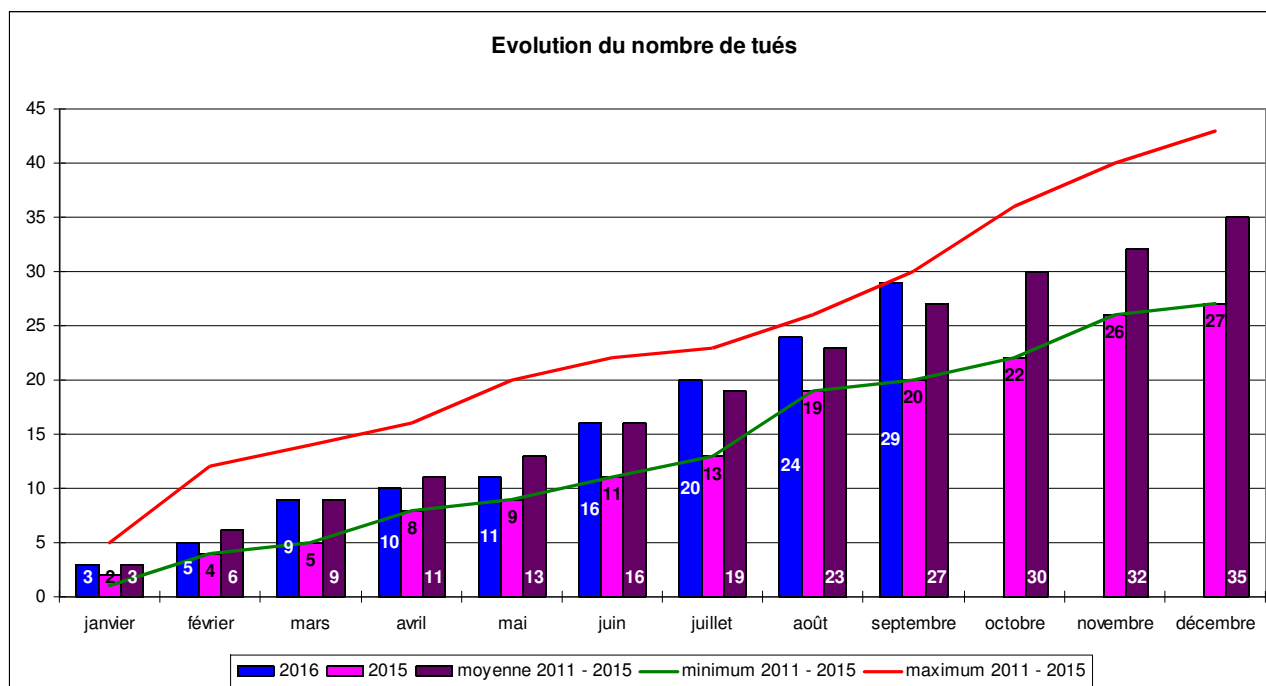
### Comparaison de l'année 2016 aux 5 dernières années (2011 - 2015)

Le nombre de tués de septembre 2016 est supérieur au nombre moyen de tués entre 2011 et 2015.

Le nombre d'accidents corporels, le nombre de blessés et le nombre de blessés hospitalisés sont inférieurs à ceux de la moyenne des mois de septembre de 2011 à 2015. Ces caractéristiques se retrouvent sur le cumul 2016 comparé à la moyenne des cumuls des 5 années précédentes.

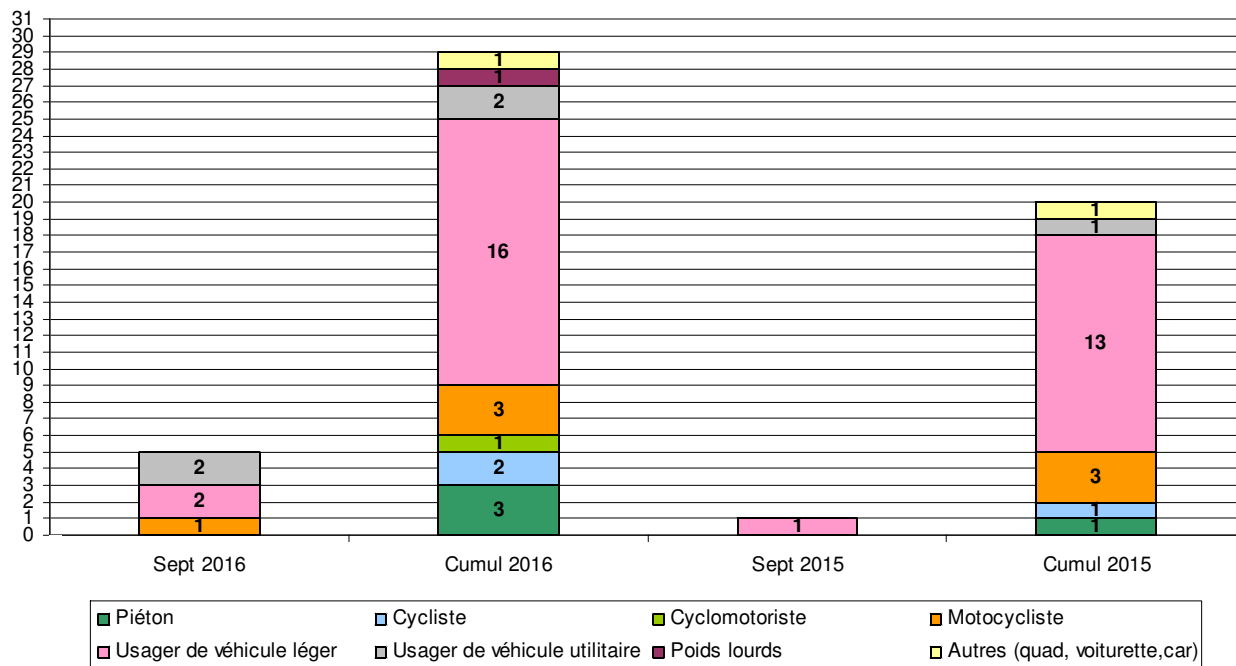
<u>Les valeurs mensuelles</u>	Accidents corporels	Tués	Blessés	Blessés hospitalisés	Indice de gravité
<b>septembre 2016</b>	17	5	22	12	29,4
Moyenne des mois de septembre de 2011 à 2015	23	3	28	15	13
Variation 2016 / moyenne 2011 - 2015	- 6 ↓	+ 2 ↑	- 6 ↓	- 3 ↓	+ 16,4 ↑

<u>Les valeurs cumulées</u>	Accidents corporels	Tués	Blessés	Blessés hospitalisés	Indice de gravité
<b>Cumul 2016</b>	181	29	210	117	16
Moyenne des cumuls annuels entre 2011 et 2015	198	27	252	127	13,6
Variation 2016 / moyenne 2011 - 2015	- 17 ↓	+ 2 ↑	- 42 ↓	- 10 ↓	+ 2,4 ↑

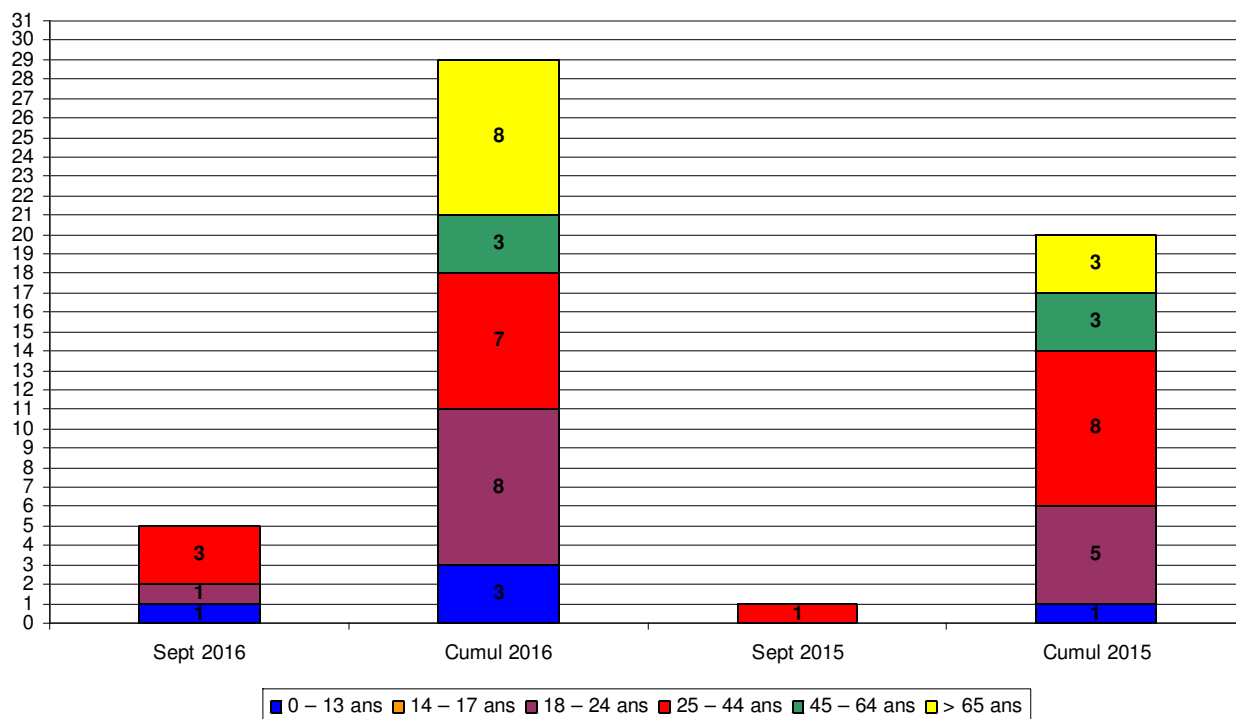


# LES TUES

## Répartition du nombre de tués par catégories d'usagers

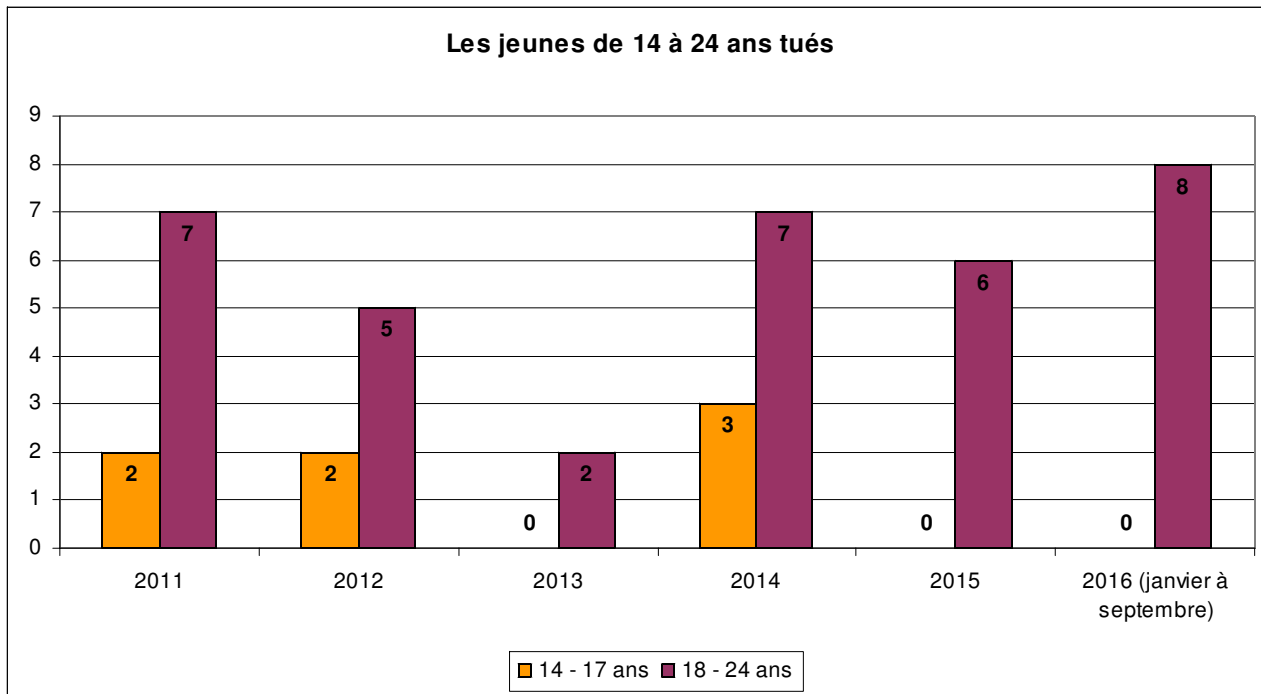


## Répartition du nombre de tués par tranches d'âge

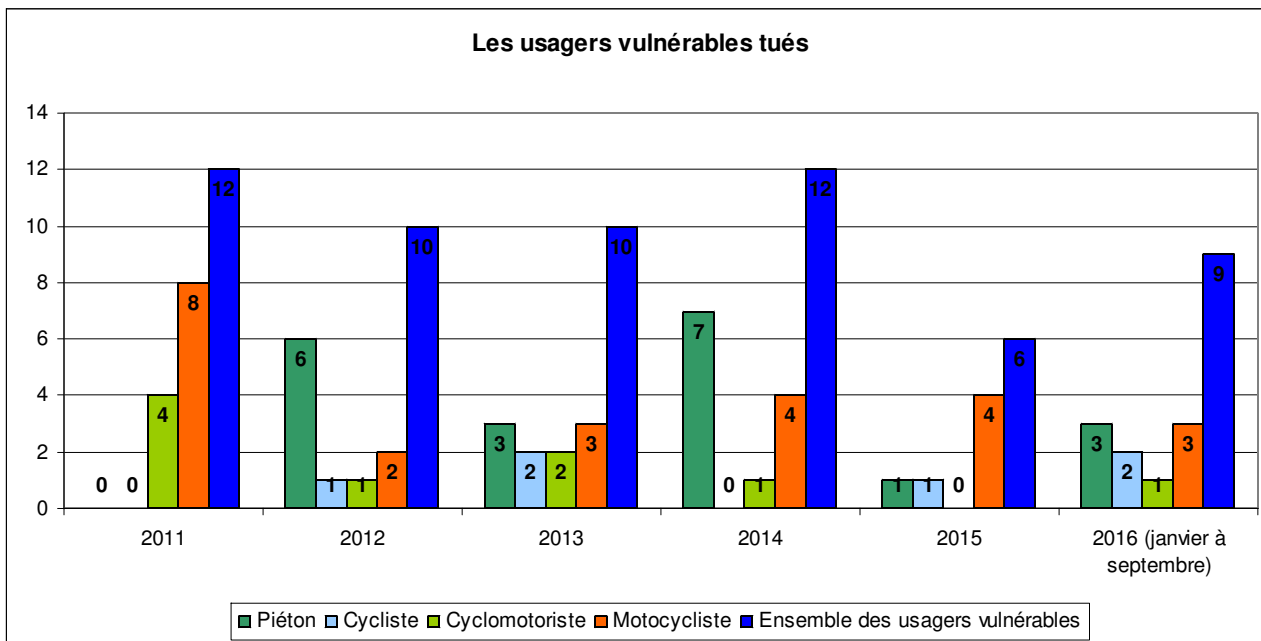


# LES ENJEUX DU DGO

## Les jeunes de 14 à 24 ans



## Les usagers vulnérables



## La vitesse

Les 24 radars « contrôles sanctions automatisés » (radars CSA encore appelés radars automatiques) ont relevé **7 172** excès de vitesse en septembre 2016 (contre 5 770 en septembre 2015).

Ces excès sont dans 94 % des cas des excès de moins de 20 km/h. Toutefois, 35 excès de plus 50 km/h sont à déplorer.

Depuis le début de l'année, les radars CSA ont relevé **73 844** excès de vitesse, contre 57 515 sur la même période en 2015.

Parallèlement, les forces de l'ordre organisent des contrôles inopinés sur l'ensemble des routes du département. En septembre 2016, **832** excès de vitesse ont été relevés (contre 744 en septembre 2015).

En 2016, les forces de l'ordre ont relevé **7 120** excès de vitesse contre **7 362** en 2015.

## L'alcool, les stupéfiants et les autres addictions

Parallèlement aux actions de prévention organisées sur l'ensemble du département par tous les acteurs locaux de sécurité routière, les forces de l'ordre organisent de façon régulière des contrôles d'alcoolémie.

Des contrôles pour conduite sous l'emprise de stupéfiants ont également lieu tout comme la verbalisation pour l'utilisation du téléphone portable au volant, véritable fléau à l'origine d'un accident corporel sur dix.

<b>Activités des forces de l'ordre en septembre 2016</b>			
<b>ALCOOL</b>	Nombre de dépistages	6578	2 % des dépistages sont positifs
	Nombre d'infractions relevées	147	
<b>STUPEFIANTS</b>	Nombre de dépistages	66	42 % des dépistages sont positifs
	Nombre de dépistages positifs	28	
<b>TELEPHONE</b>	Nombre d'infractions pour circulation avec un appareil à écran en fonctionnement dans le champ de vision du conducteur et ne constituant pas une aide à la conduite	211	